

Séance du :
11/11/2022

Date de la convocation :
28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022 09 2
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 59	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-deux et le 11 novembre à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves -- LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José –GRANDAZZI Sandrine

Absent excusé : LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Budget principal - Décision Modificative N°02

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Trésorerie sur notre budget primitif 2022, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Fonct	D 678 – Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €	
Fonct	D 6811 – chap 042– Dot amorts		1 000,00 €
Invest	R 1323-op 82 : Département	1 000,00 €	
Invest	D 2313-op 73 – immos en cours construc	6 175,00 €	
Invest	R 28041412/040- Cne-Bati et Insta		1 000 ,00 €
Invest	D 2318-op 82- autres immos en cours		6 175,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal:**

- **ACCEPTTE** les modifications de crédits proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 17 NOV. 2022
et publication le: 17 NOV. 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

